Volume 10 #2

Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Septembre 2014

Une équipe en action pour vous

Un été plein d'activités et de réalisations

L'activité "**Grande Corvée**" a connu un vif succès, les gens ont pu se défaire d'objets de toutes sortes grâce aux différents conteneurs mis à leur disposition. Plus de dix-sept tonnes de rebuts ont été récupérées.

Une exposition de vieilles voitures s'est tenue sur les terrains de la municipalité et malgré un début de journée pluvieux, plus de 120 voitures étaient au rendezvous ici dans notre belle municipalité. L'événement se produira à nouveau l'an prochain.

Le terrain de balle a été réaménagé et un tournoi de balle donnée s'est tenu les 22 et 23 août réunissant une dizaine d'équipes. Plus de 200 personnes se sont déplacées pour encourager les athlètes. Ce fut un week-end de retrouvailles pour plusieurs. Une ligue de balle donnée est

déjà formée. Ça augure bien pour le tournoi de l'an prochain.

Le camp de jour à l'Estacade a su captiver les enfants jusqu'à la fin; ils étaient 50 la dernière journée.

Le nouveau parc dans le secteur sud fait le bonheur de tous les utilisateurs. Jeunes et moins jeunes s'y amusent gaiement.



Les démarches pour l'aménagement d'un guichet automatique dans la municipalité sont toujours actives.

La rénovation et l'élargissement des trottoirs ainsi que la réfection de la 67^e Avenue sont des projets pour lesquels nous sommes à la recherche de subventions.

Des études pour la prolongation du réseau d'égout sur la 64^e Avenue et sur la rue des Noyers sont en cours. La réalisa-



Une borne électrique pour véhicules sera prochainement installée au blockhaus de la Rivière-Lacolle.

Dossiers toujours en développement:

L'utilisation de la jetée de la 61° Avenue (Parcs Canada) à des fins de parc et de places à quais (journée) pour les visiteurs est toujours projetée. Nous sommes dans l'attente de développements.

Une équipe travaille actuellement à décorer le village tout au long de l'année.

tion d'un tel projet et la construction de maisons unifamiliales inciteraient de nouvelles familles à s'y établir.

Nous souhaitons la bienvenue à 14 nouvelles familles qui ont choisi notre belle municipalité pour s'y établir.

Le Club Optimiste de Saint-Paul-de-l'Ileauxc-Noix – Saint-Valentin a été relocalisé, il partage le local FADOQ.

Plusieurs autres dossiers sont à l'étude.

L'équipe municipale travaille fort pour vous!

Le conseil municipal en bref

Avril

- Adoption du règlement # 317-2014 décrétant un programme de revitalisation et d'accès à la propriété dans le cœur du village de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (crédit de taxes, etc.).
- Adoption du règlement # 323-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.
- Autorisation Démarche en vue de faire reconnaître le titre de « Capitale nautique ».

Mai

- Adoption du règlement # 320-2014 visant à modifier le règlement de construction # 233-2006, de façon à modifier les dispositions relatives à l'utilisation de pieux et pilotis à titre de fondations pour la construction d'un bâtiment.
- Adoption du règlement # 321-2014 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats # 234-2006 (installation de piscine, etc.).
- Adoption du règlement # 322-2014 relatif à l'installation et à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet).
- Demande d'aide financière pour la réalisation d'infrastructures d'assainissement résidentiel dans le cadre du programme Primeau (Rue des Noyers et 64^e Avenue).
- Embauche de monsieur Christian Brochu à titre d'animateur-coordonnateur des loisirs.

Juin

- Adoption du règlement # 318-2014 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 (éoliennes domestiques, spas, réduction de la marge latérale, etc.).
- Adoption du règlement # 319-2014 visant à modifier le règlement de lotissement # 232-2006, de façon à ajouter une superficie et des dimensions minimales pour les terrains desservis et partiellement desservis par l'égout municipal.
- Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relativement au traitement de l'eau du nouveau puits du centre communautaire.
- Octroi du contrat d'appel d'offres regroupé à Sintra inc. pour la correction et le pavage de la 60° Avenue, au coût de 49 092,76 \$ incluant les taxes.
- Octroi de contrat «plan et devis d'architecture» pour le bloc sanitaire au blockhaus de la Rivière-Lacolle à la firme Groupe Leclerc architecture et design, au coût de 4 550 \$.
- Octroi de contrat pour l'aménagement des nouveaux modules de jeux (parc sud) à la firme Jambette Évolujeux, au coût de 52 116 \$ plus taxes.
- Renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

 Octroi du contrat pour la construction du pavillon pour sanitaires au blockhaus de la Rivière-Lacolle à Construction Régam inc., au coût de 90 758,21 \$.

Juillet

- Mandat à la firme Nordikeau inc. afin de réaliser des plans et devis des installations de traitement d'eau, incluant les spécifications de l'appareil de mesure de l'eau souterraine prélevée.
- Adoption du règlement # 324-2014 concernant les chats.
- Octroi du contrat pour l'installation d'une conduite d'égout sur la 62e Avenue à la firme B. Frégeau et Fils inc., au coût de 9 200 \$ avant taxes.
- Octroi du contrat pour l'installation d'une conduite d'égout sur la 1^{re} Rue à la firme B. Frégeau et Fils inc., au coût de 9 900 \$ avant taxes.

Aides financières - commandites

Canards Illimités Canada	200 \$
École Alberte-Melançon –	
Fête des finissants	200 \$
Légion Royale Canadienne	
Filiale 11 Lacolle et District	200 \$
Le Chœur du Richelieu	80 \$
Fabrique Saint-Paul	300 \$

Adhésion

Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC)
Loisir et Sport Montérégie

Source: **Marie-Lili Lenoir**

Cercle de Fermières



Le Cercle de Fermières de Saint-Paul-de-l'Îleaux-Noix recommence ses activités. Notre local est ouvert tous les lundis et tous les mercredis de 10 h à 16 h. À la demande, nous pouvons ouvrir le local le soir, pour les dames qui travaillent à l'extérieur et qui veulent faire partie de notre Cercle et suivre des cours d'artisanat. Il est encore temps de vous inscrire au Cercle, la cotisation est de 25 \$ annuellement et vous obtenez par le fait même tous les avantages du Cercle. Vous pouvez joindre notre secrétaire-trésorière Linda Patenaude au 450-246-3589.

Nous aurons notre partie de cartes annuelle le 15 octobre 2014 à 19 h à notre local. Les billets sont en vente à 8 \$. Un goûter sera servi et il y aura de nombreux prix de présence.

Au plaisir de vous rencontrer





Les Amis du Fort-Lennox remercient tous ceux et celles qui ont assisté au méchoui-bénéfice annuel de l'association, le dimanche 23 août dernier. Une centaine de personnes ont pu profiter d'une magnifique journée sur l'île aux Noix, agrémentée d'un excellent repas et du talent d'une raconteuse. C'est un rendez-vous pour l'an prochain!

Du 5 septembre au 13 octobre, le fort Lennox sera ouvert les vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 10 h à 17 h. Venez y passer de bons moments. La boutique et la cantine ont été rénovées pour rendre votre séjour encore plus agréable.

Helen Farrar Présidente

Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier

Journées de la culture: exposition de photos anciennes

Lors du centenaire de la municipalité, il y a déjà 16 ans, la bibliothèque municipale avait organisé une exposition de photos anciennes qui avait connu un franc succès. Dans le cadre du 35^e anniversaire de l'inauguration de nos services et à l'occasion des Journées de la culture, les 26, 27 et 28 septembre prochains, nous avons décidé de reprendre cette exposition pour ceux et celles qui ne l'auraient pas vue ou qui aimeraient la revoir.

Plus de 150 photos des maires de Saint-Paul, des curés, des fondateurs et anciens citoyens de la municipalité, d'écoliers ayant fréquenté autrefois l'école Alberte-Melançon, d'anciennes résidences et commerces, d'anciens hôtels, des marinas, du fort Lennox, etc. Une occasion de parcourir en photos l'histoire de la municipalité.

Le tout aura lieu en même temps que l'activité du Cercle de Fermières dans les locaux de la Fadoq, les 26, 27 et 28 septembre. Notez bien l'horaire des visites :

> Vendredi le 26 septembre de 18 h à 21 h

Samedi le 27 septembre de 13 h à 16 h

Dimanche le 28 septembre de 13 h à 16 h

Un léger goûter sera servi les trois jours. Bienvenue à tous!

Roger Langlois Responsable





Sécurité publique Québec

Sécurité incendie

Le chauffage au bois

L'automne approche. L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est très populaire. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil.

Faire un bon achat

Vérifiez si le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaît sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.

Des professionnels pour installer et inspecter

Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel.

Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel, idéalement avant le début de la saison froide. Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud.

Du bon bois bien entreposé

Choisissez du bois dur, comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois.

Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de créosote.

Bien brûler pour limiter les dépôts de créosote

Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.

Brûlez du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.

Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

Le ramonage pour éliminer la créosote

Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an.

À l'automne, examinez votre cheminée à

l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).

Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer.

Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

Un appareil utilisé de façon sécuritaire

Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.

N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu.

Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé.

Utilisez toujours le pare-étincelles lorsque vous brûlez du bois.

Éloignez les objets combustibles de l'appareil.
Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles.
Assurez-vous que la maconnerie et les joints à

Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts.

Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet.

Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.

Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Si le feu prend dans la cheminée...

Fermez la clé.

Sortez immédiatement.

Composez le 9-1-1 de chez un voisin.





Compo-Haut Richelieu

LE BAC À ORDURES DOMESTIQUES SUR ROUES OBLIGATOIRE DÈS LE 15 SEPTEMBRE 2014 POUR LA MAJORITÉ DES MUNICIPALITÉS DU HAUT-RICHELIEU.

La MRC du Haut-Richelieu rend obligatoire le bac à ordures sur roues avec prise européenne pour la majorité des municipalités du Haut-Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Îleaux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Brigide d'Iberville et Venise-en-Québec). Cette mesure s'adresse à toutes les résidences et immeubles de cinq logis et moins dès le 15 septembre 2014. À compter de cette date, le contenu des poubelles non conformes ne sera plus recueilli par les camions collecteurs. Les propriétaires de résidences et les locataires habitant dans un immeuble de 5 logis et moins sont donc responsables d'acheter leur bac, de 240 ou 360 litres, disposer de leurs ordures pour ménagères.

Cette mesure a pour objectif:

- l'uniformisation de la méthode de collecte des ordures et du recyclage via un même type de camion,
- maintenir un environnement propre en limitant l'accès aux ordures pour les corneilles et autres animaux.

Dans les prochaines années, les municipalités devront se conformer aux objectifs gouvernementaux en réduisant de 60% les matières organiques (déchets de table, déchets verts, etc.) envoyées aux ordures. Les municipalités ont également jusqu'en 2020 pour éliminer totalement du bac à ordures toutes les matières compostables et recyclables. En 2020, seules les matières non recyclables et non valorisables (déchets ultimes) devraient se retrouver dans le bac à ordures, de façon à réduire considérablement les déchets envoyés aux sites d'enfouissement. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'uniformiser la méthode de collecte des matières résiduelles au moyen de bacs roulants, pour faire place à la collecte à trois voies.

Quel bac choisir?

Le bac conforme est celui avec une prise européenne, vert de préférence. Le bac avec une prise américaine (sorte de bavette en plastique dépassant du rebord supérieur du bac) ne peut être vidé par les camions collecteurs. Le bac bleu ne sera pas accepté, de même qu'il sera interdit d'utiliser le bac de recyclage comme poubelle. Les citoyens peuvent opter pour un bac à ordures de 240 ou 360 litres. Cependant, en prévision de l'arrivée du « bac brun » pour la collecte des matières organiques, il faut penser à l'espace occupé par 3 bacs et au fait qu'il v aura éventuellement moins de matières dans la poubelle.

Où se procurer un bac?

Des bacs à ordures roulants à prise européenne de 240 et 360 litres sont en vente dans les principaux centres de rénovation et quincailleries de la région. Les prix et la qualité varient d'un fournisseur à l'autre. Ces bacs sont aussi en vente chez Compo-Haut-Richelieu inc. : 450-347-0299 ; www.compo.qc.ca.

Rappelons que, tel que stipulé par le règlement relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu, dès le 15 septembre 2014, les



ordures ménagères déposées au chemin dans un bac non conforme ne seront plus ramassées et les citoyens contrevenants s'exposeront à des amendes. La gestion des ordures ménagères et des matières recyclables de la majorité des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu relève de Compo-Haut-Richelieu inc. Les citoyens peuvent adresser toutes questions relatives au bac obligatoire auprès du personnel de Compo-Haut-Richelieu, 450-347-0299; info@compo.qc.ca

Pour tout besoin d'informations supplémentaires, les citoyens peuvent visiter le site Internet de Compo-Haut-Richelieu au www.compo.qc.ca ou contacter son service à la clientèle : 450 347-0299 ou info@compo.qc.ca.

Isabelle Deschênes Directrice générale



8, boulevard industriel, Lacolle 450-246-2521

Heures d'ouverture

Du 31 mars au 2 novembre

Dimanche	Fermé
Lundi	Fermé
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 18 h
Vendredi	8 h 30 à 18 h
Samedi	8 h 30 à 16 h

Chronique histoire

Gérard Dutil 23° maire <u>de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix</u>

De 2003 à 2010, Le Paulinoix a publié des notes biographiques concernant les différents maires de la municipalité. Le maire Gérard Dutil étant en fonction, nous ne lui avions pas consacré de chronique. Comme il a récemment quitté la mairie, nous vous présentons un bref apercu de son parcours.

Gérard Dutil est né à Québec le 21 juin 1932, fils de Thérèse Mercier et d'Henri Dutil. En 1941, la famille Dutil déménagea à Montréal. Jeune homme, Gérard Dutil occupa successivement plusieurs emplois : apprenti forgeron, travailleur à la Dominion Textile, à la Central Tobacco et au Canadien National, où il suivit une formation pour devenir wagonnier.

Il épousa en 1953 Maureen Scullion. Le couple eut sept enfants. Embauché comme policier à la ville de Montréal en 1955, il se joignit en 1958 à une escouade affectée à la prévention du crime et au contrôle des gangs. Au printemps de cette même année, il fit l'acquisition d'un terrain à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le domaine Boissonnault. Dans les années qui suivirent, le couple Dutil utilisa l'endroit comme lieu de villégiature.

Promu sergent superviseur en 1964, lieutenant en 1968 puis capitaine en 1978, il fut nommé directeur en 1979 et se retrouva à la tête d'un groupe de 225 policiers. Détenteur d'un diplôme en sciences policières, Gérard Dutil exerça ses fonctions dans de nombreux domaines au sein des forces de l'ordre : patrouille, enquêtes et organisation policière, administration, criminologie juvénile, techniques d'intervention. Il enseigna également la patrouille policière au Cégep Ahuntsic.

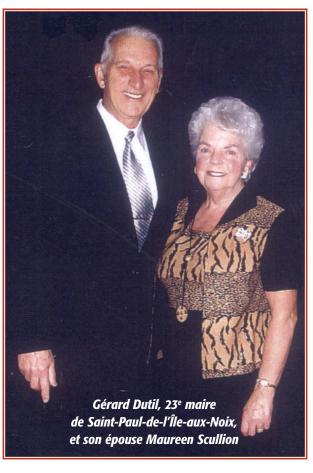
En 1981, il accepta un poste de directeur de la sécurité publique. De 1982 à 1991, il occupa la présidence de l'Association des directeurs de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal, association qu'il avait contribué à mettre sur pied. Il mit fin à sa carrière en 1991.

Une fois à la retraite, il s'installa de façon permanente (en 1991) à Saint-Paul-del'Île-aux-Noix. Il s'impliqua dans la municipalité à titre de marguillier et comme membre du comité consultatif d'urbanisme. Il fut également durant plusieurs années président du comité d'embellissement. En 2005, suite au départ du maire Maurice Langlois, il se présenta à la mairie à l'âge respectable de 73 ans et obtint la confiance des citoyens.

La grande priorité lors de son arrivée en poste fut de mener à terme le projet d'assainissement des eaux usées, un investissement de treize millions de dollars. Tout un chantier pour la paisible municipalité de Saint-Paul! La mise en opération du système s'effectua en 2008. Toujours en 2008, la municipalité fit l'acquisition d'un camion à échelle pour le Service des incendies. Cette même année, Gérard Dutil fut nommé président du Comité de la sécurité publique de la MRC du Haut-Richelieu, poste qu'il occupa jusqu'en 2013. En 2009, la

municipalité se dota d'un nouveau site Web et embaucha pour la première fois à temps plein un directeur pour le Service de sécurité incendie.

À l'automne 2009, Gérard Dutil fut à nouveau élu (sans opposition) à la mairie. Les deux éléments majeurs de son second mandat furent sans contredit l'inondation catastrophique de 2011 et le dossier concernant l'implantation d'éoliennes sur les territoires de Saint-Paul et Saint-Valentin. Dans les deux cas, le maire Dutil s'impliqua activement. Ses interventions sur le terrain et dans les médias furent remarquées. L'inondation monopolisa pendant plusieurs semaines l'énergie des autorités municipales. Quant au projet d'éoliennes, il fut abandonné suite à l'opposition de la majorité des maires de la région et à la mobilisation de la population, qui manifesta fortement son désaccord lors des audiences du BAPE (Bureau d'audiences



publiques sur l'environnement). En 2012, on procéda à l'insonorisation du Centre Paulinoix dans le but d'en faire un édifice multifonctionnel. On renouvela par ailleurs en 2013 l'exposition permanente du Blockhaus de la Rivière-Lacolle.

Au cours des deux mandats de l'administration Dutil, on procéda également au réaménagement de la voûte et des bureaux de la mairie ainsi qu'à l'agrandissement de la cour des travaux publics. Une deuxième roulotte fut mise à la disposition du service des incendies. On construisit des remises pour les loisirs et une extension à la caserne de pompiers pour y remiser le nouveau camion à incendie.

Le maire Dutil sollicita un troisième mandat en novembre 2013 mais fit les frais, semble-t-il, d'un désir de changement. C'est là une des difficiles réalités du monde politique.

Club Optimiste

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



Chaque année, le Club Optimiste de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix offre des bourses d'études aux étudiants(e)s de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi qu'aux enfants aux études des membres du club. Pas moins de 19 bourses ont été remises cette année.

Bon succès à tous les récipiendaires!

RÉCIPIENDAIRES 2014



Rafaël Landry

St-Valentin *Mécanique agricole*

CÉGEP

Manon Tulane

St-Jean-sur-Richelieu *Sciences de la nature*

Barbara Lussier

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Sciences humaines

Pénélope Lussier

St-Valentin

Sciences de la nature

Samuel Surprenant

St-Valentin

Sciences humaines

Solveil Landry

St-Valentin *Théâtre*

Valérie Bernaquez

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Analyse biomédicale

Marie Ammerlaan

St-Valentin

Sciences pures

Nicolas Pollock

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix *Techniques juridiques*

Jasmine Pollock

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Techniques juridiques



Roxanne Poulin

St-Paul-de-l'île-aux-Noix Enseignement adaptation scolaire et sociale

Elizabeth H. Lenoir

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix *Sciences infirmières*

Clothilde Berger

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Complément de formation pour médecine

Nicolas Barbeau Grégoire

St-Valentin

Baccalauréat Agronomie

Alexandra Pinsonneault

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix *Psychoéducation*

Joseph Tulane

St-Jean-sur-Richelieu Communication

Justine Déziel

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Maîtrise pratique de recherche et action publique

Marilou Boisvert

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix Biologie moléculaire et cellulaire

Emilie Van Wijk

St-Valentin *Pharmacie*

Fabrique



Suite à l'article paru dans Le Paulinoix de mai 2014, le paiement de la dîme a donné de bons résultats, mais après quelque temps, les choses sont revenues à la normale, c'est-à-dire presque au point mort. L'assistance aux messes dominicales est toujours à peu de choses près la même, soit une trentaine de personnes, ce qui est insuffisant pour faire vivre la fabrique. Un panneau sera installé sur le terrain de l'église en septembre prochain, pour vous aviser de la date d'une réunion importante et même vitale pour notre église.

Cette réunion rassemblera les marguilliers de la fabrique de Saint-Paul, le personnel de l'évêché et vous-mêmes, paroissiens et paroissiennes de Saint-Paul.

C'est à ce moment qu'une décision importante et finale sera prise. Cette décision sera de garder notre église, et par conséquent de contribuer financièrement davantage à son bon fonctionnement, ou encore de la fermer purement et simplement et cela de façon définitive.

Nous espérons que vous assisterez nombreux à cette réunion car c'est une question de vie ou de mort pour votre église. C'est vous, paroissiennes et paroissiens, qui prendrez la décision et en assumerez la responsabilité et non pas les marguilliers et marguillières ni même l'évêché.

Vous devez aussi être conscients qu'en n'assistant pas à cette réunion, vous optez en quelque sorte implicitement pour la fermeture de notre lieu de culte local. Ce sera votre choix mais il sera trop tard par la suite pour regretter ou déplorer la perte d'une partie de notre identité. Songez-y sérieusement car la décision sera sans retour.

Francine Gauthier

Présidente de l'assemblée de Fabrique

Ça bouge à St-Paul!

Je voudrais simplement remercier toutes les équipes et les familles qui ont participé à la 1^{re} édition du tournoi de balle molle de St-Paul.

Bonjour à tous,

Loisirs

avec la participation de plusieurs équipes. Je vous rappelle également qu'il est toujours

possible de vous inscrire aux activités de la session d'automne au Centre Paulinoix. Les inscriptions se font entre 18 h et 21 h au Centre Paulinoix. Parmi les nouveautés cette année, la ligue de hockey cosom 3 x 3, le club de marche et le zumba sont au programme.

Christian Brochu Directeur, service des loisirs



qui a eu lieu lors de la fin de semaine du 23 août dernier. Au total, 10 équipes et près de 350 personnes ont participé aux festivités entourant cet événement. Il est maintenant assuré que le tournoi reviendra l'année prochaine avec la possibilité d'accepter encore plus d'équipes. De plus, une nouvelle ligue de balle molle sera en activité à St-Paul dès 2015

Sûreté du Québec



VACANCES DE LA CONSTRUCTION LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DRESSE SON BILAN

Les policiers de la Sûreté du Québec ont signifié pas moins de 26 500 constats d'infraction du 18 juillet au 3 août, à l'occasion des vacances de la construction. La plupart des interventions ont été réalisées relativement à la vitesse, au non-port de la ceinture de sécurité et à l'utilisation du téléphone cellulaire au volant.

Les patrouilleurs ont également procédé à l'arrestation de 360 personnes pour capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou les

drogues.

Malheureusement, au cours de cette période d'un peu plus de deux semaines, 13 collisions causant la mort de 14 personnes sont survenues sur le réseau routier desservi par la Sûreté. Il s'agit d'une augmentation de trois décès par rapport à la même période l'an dernier. Notons par ailleurs que trois autres décès ont été causés par des collisions hors du réseau routier.

LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ, PAS TOUJOURS RESPECTÉ

Deux ans après l'entrée en vigueur de l'article du Code de la sécurité routière (CSR) concernant le corridor de sécurité, les policiers de la Sûreté du Québec continuent d'intervenir auprès de conducteurs qui contreviennent à la mesure.

En 2013, les policiers de la Sûreté du Québec ont signifié plus de 2100 constats d'infraction sur le territoire qu'ils couvrent. Ces constats d'infraction représentent une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution, pour un total de 283 \$, et 4 points d'inaptitude.

Cette mesure oblige les conducteurs à s'éloigner de certains véhicules lorsque ces derniers sont immobilisés sur les routes du

Québec alors que les feux clignotants ou gyrophares sont en fonction.

Lorsqu'un véhicule d'urgence, une dépanneuse avec gyrophares ou feux clignotants actionnés ou un véhicule muni d'une flèche jaune lumineuse indiquant un changement de voie en fonction est immobilisé sur la chaussée ou sur l'accotement, le conducteur doit obligatoirement réduire sa vitesse de manière à ce qu'elle ne soit pas susceptible de mettre en péril la vie et la sécurité. Il doit également s'éloigner le plus possible afin de créer un corridor de sécurité entre le véhicule immobilisé et celui-ci.



